

**SOUSCRIPTION
2014**



**Conservatoire
d'espaces naturels
Limousin**

Des forêts sur pente pour les Circaètes Jean-le-Blanc

Participez à l'achat de forêts situées dans les gorges de la Dordogne afin de préserver les zones de nidification du Circaète Jean-le-Blanc. Cette souscription permettra au Conservatoire d'acheter une dizaine d'hectares de forêts d'une valeur d'environ 10 000 euros et au Circaète Jean-le-Blanc de continuer à nicher dans ces espaces.



**SOUSCRIPTION
2014**



**Conservatoire
d'espaces naturels
Limousin**

Des forêts sur pente pour les Circaètes Jean-le-Blanc

Participez à l'achat de forêts situées dans les gorges de la Dordogne afin de préserver les zones de nidification du Circaète Jean-le-Blanc. Cette souscription permettra au Conservatoire d'acheter une dizaine d'hectares de forêts d'une valeur d'environ 10 000 euros et au Circaète Jean-le-Blanc de continuer à nicher dans ces espaces.



Trois questions à Mathieu Bonhomme chargé de projets au CEN Limousin

Pourquoi acquérir des forêts dans les gorges de la Dordogne ?

Les pentes des Gorges de la Dordogne et ses affluents sont occupées par le plus grand massif forestier du Limousin. Elles sont constituées essentiellement par des peuplements feuillus. La complexité du relief lié au cours de la Dordogne et ses affluents (fortes pentes, méandres, effets d'expositions) crée une multitude de conditions écologiques favorisant l'expression d'une importante biodiversité. Néanmoins, ce massif forestier est encore jeune, les peuplements de plus de 80 ans sont rares. Plus une forêt est âgée, plus son potentiel d'accueil d'une biodiversité forestière spécialisée est importante.

Le souhait du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin est de pouvoir constituer des îlots forestiers où le vieillissement des peuplements serait l'objectif de gestion afin de garantir des zones de quiétude pour l'ensemble de la biodiversité forestière. A l'heure actuelle, le CEN est déjà propriétaire de 214 hectares répartis sur 12 sites.

Quels sont les animaux emblématiques des gorges de la Dordogne?

Ils sont très nombreux et appartiennent à des groupes très divers allant des insectes aux mammifères. Les gorges de la Dordogne hébergent de grandes populations de Chauves-souris. Un des enjeux de préservation les plus importants concerne les grands rapaces forestiers. En effet, la majorité des populations d'Aigle Botté et de Circaète Jean-le-Blanc du Limousin se reproduisent au sein des massifs des gorges de la Dordogne. Ces rapaces migrateurs sont menacés à l'échelle européenne, ils sont très farouches et pour mener à bien leur nidification, ils ont besoin de zone de quiétude de grande surface (environ 30 ha) autour de leur aire.

Quel intérêt pour la préservation du Circaète Jean-le-Blanc ?

Grace à des bénévoles passionnés de la SEPOL, la connaissance sur l'utilisation des gorges de la Dordogne par ce rapace a beaucoup progressé au cours de ces dernières années. Nous savons maintenant que ces oiseaux sont fidèles à leur aire de génération en génération. Le travail des bénévoles a permis de localiser l'emplacement de la majorité des aires de ce rapace dans les gorges. Ainsi, l'acquisition des parcelles forestières autour du nid est un moyen de garantir la préservation d'une zone de quiétude sur une longue durée. La préservation d'environ 500 hectares de milieux forestiers dans les gorges permettrait la sauvegarde de l'Aigle botté et du Circaète Jean-le-blanc, ce qui est une surface négligeable à l'échelle des 46 000 hectares de la Zone de Protection Spéciale (ZPS). La ZPS correspond à la mise en oeuvre de la Directive Européenne visant la conservation des oiseaux sauvages, animée par la SEPOL. De plus, ces grands rapaces sont des espèces "parapluies", car en préservant des zones de quiétudes pour la reproduction de ces oiseaux nous participons à la préservation de l'ensemble de la biodiversité forestière associée.



Si vous souhaitez participer à ce projet, vous pouvez compléter le bulletin ci-joint, accompagné de votre don à adresser au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin - 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Nom : _____

Prénom : _____

Raison sociale (particulier, adhérent du Conservatoire, entreprise...): _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail _____

J'accepte de faire un don au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin pour lui permettre d'acquérir une aire de nidification et un îlot de tranquillité et d'émancipation des jeunes Circaètes Jean le Blanc dans les Gorges de la Dordogne.

J'accepte que mon don soit affecté à un projet plus large de sauvegarde d'aire de nidification de rapaces dans les Gorges de la Dordogne (Aigle botté, Circaète, Milan royal) au cas où les fonds récoltés pour l'acquisition de cette aire seraient supérieurs au montant nécessaire à cet achat.

Je n'accepte pas que mon don soit affecté à un projet plus large de sauvegarde d'aire de nidification de rapaces dans les Gorges de la Dordogne (Aigle botté, Circaète, Milan royal) au cas où les fonds récoltés pour l'acquisition de cette aire seraient supérieurs au montant nécessaire à cet achat.

Signature

Trois questions à Mathieu Bonhomme chargé de projets au CEN Limousin

Pourquoi acquérir des forêts dans les gorges de la Dordogne ?

Les pentes des Gorges de la Dordogne et ses affluents sont occupées par le plus grand massif forestier du Limousin. Elles sont constituées essentiellement par des peuplements feuillus. La complexité du relief lié au cours de la Dordogne et ses affluents (fortes pentes, méandres, effets d'expositions) crée une multitude de conditions écologiques favorisant l'expression d'une importante biodiversité. Néanmoins, ce massif forestier est encore jeune, les peuplements de plus de 80 ans sont rares. Plus une forêt est âgée, plus son potentiel d'accueil d'une biodiversité forestière spécialisée est importante.

Le souhait du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin est de pouvoir constituer des îlots forestiers où le vieillissement des peuplements serait l'objectif de gestion afin de garantir des zones de quiétude pour l'ensemble de la biodiversité forestière. A l'heure actuelle, le CEN est déjà propriétaire de 214 hectares répartis sur 12 sites.

Quels sont les animaux emblématiques des gorges de la Dordogne?

Ils sont très nombreux et appartiennent à des groupes très divers allant des insectes aux mammifères. Les gorges de la Dordogne hébergent de grandes populations de Chauves-souris. Un des enjeux de préservation les plus importants concerne les grands rapaces forestiers. En effet, la majorité des populations d'Aigle Botté et de Circaète Jean-le-Blanc du Limousin se reproduisent au sein des massifs des gorges de la Dordogne. Ces rapaces migrateurs sont menacés à l'échelle européenne, ils sont très farouches et pour mener à bien leur nidification, ils ont besoin de zone de quiétude de grande surface (environ 30 ha) autour de leur aire.

Quel intérêt pour la préservation du Circaète Jean-le-Blanc ?

Grace à des bénévoles passionnés de la SEPOL, la connaissance sur l'utilisation des gorges de la Dordogne par ce rapace a beaucoup progressé au cours de ces dernières années. Nous savons maintenant que ces oiseaux sont fidèles à leur aire de génération en génération. Le travail des bénévoles a permis de localiser l'emplacement de la majorité des aires de ce rapace dans les gorges. Ainsi, l'acquisition des parcelles forestières autour du nid est un moyen de garantir la préservation d'une zone de quiétude sur une longue durée. La préservation d'environ 500 hectares de milieux forestiers dans les gorges permettrait la sauvegarde de l'Aigle botté et du Circaète Jean-le-blanc, ce qui est une surface négligeable à l'échelle des 46 000 hectares de la Zone de Protection Spéciale (ZPS). La ZPS correspond à la mise en oeuvre de la Directive Européenne visant la conservation des oiseaux sauvages, animée par la SEPOL. De plus, ces grands rapaces sont des espèces "parapluies", car en préservant des zones de quiétudes pour la reproduction de ces oiseaux nous participons à la préservation de l'ensemble de la biodiversité forestière associée.



Si vous souhaitez participer à ce projet, vous pouvez compléter le bulletin ci-joint, accompagné de votre don à adresser au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin - 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Nom : _____

Prénom : _____

Raison sociale (particulier, adhérent du Conservatoire, entreprise...): _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail _____

J'accepte de faire un don au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin pour lui permettre d'acquérir une aire de nidification et un îlot de tranquillité et d'émancipation des jeunes Circaètes Jean le Blanc dans les Gorges de la Dordogne.

J'accepte que mon don soit affecté à un projet plus large de sauvegarde d'aire de nidification de rapaces dans les Gorges de la Dordogne (Aigle botté, Circaète, Milan royal) au cas où les fonds récoltés pour l'acquisition de cette aire seraient supérieurs au montant nécessaire à cet achat.

Je n'accepte pas que mon don soit affecté à un projet plus large de sauvegarde d'aire de nidification de rapaces dans les Gorges de la Dordogne (Aigle botté, Circaète, Milan royal) au cas où les fonds récoltés pour l'acquisition de cette aire seraient supérieurs au montant nécessaire à cet achat.

Signature